

# **DECISION N°2025 / RCCA / CA**

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale à Monsieur ABDULLAH CELEBI, Responsable de la comptabilité analytique

#### La Directrice Générale de Paris Habitat - OPH

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 l'autorisant à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Caroline BOLLINI, Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Sandra CREMONT, Directrice des Services Financiers,

Vu les fonctions exercées par Monsieur ABDULLAH CELEBI, Responsable de la comptabilité analytique,

#### DECIDE

<u>Article 1</u>: **Monsieur Abdullah CELEBI** est autorisé à signer, au nom de la Directrice Générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

### A. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du personnel placé sous son autorité, notamment les demandes internes de recrutement, de mutation, de formation, d'évolutions de salaires, de primes et de sanctions.

L'évaluation annuelle du personnel placé sous son autorité.

Toutes instructions relatives aux conditions d'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection du personnel permettant d'assurer la sécurité des salariés placés sous son autorité.

### B. EN MATIERE FINANCIERE

## Gestion financière et comptable

Copies certifiées conformes à l'original de tous documents.

Les courriers relevant de son activité.



<u>Article 2</u>: La présente délégation est consentie au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de **Monsieur Abdullah CELEBI**, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont il dispose pour l'exécution de sa mission.

Monsieur Abdullah CELEBI, s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

**Monsieur Abdullah CELEBI,** peut demander tout avis, toute information et tout conseil à l'ensemble des directions et services de l'Office.

S'il apparaissait à **Monsieur Abdullah CELEBI**, que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, il devra en aviser sans délai Madame Sandra CREMONT, afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

<u>Article 3</u>: **Monsieur Abdullah CELEBI** rendra compte des actes signés par lui-même à la Directrice des services financiers, qui en rendra elle-même compte à la Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance.

Article 4: La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

0 7 OCT. 2025

La Délégante

Cécile BELARD du PLANTYS

Le Délégataire Abdullah CELEBI

Responsable de la comptabilité analytique